



# Déclaration des membres du CSE ELIOR Entreprises :

## *Point 16 - Déclaration 1 : Projet META*

Nous regrettons de constater que certains postes clés ne sont pas clairement définis dans l'organigramme, ce qui peut entraîner des confusions et des lacunes en matière de communication et de responsabilité.

C'est notamment le cas des responsables de secteur (RS) et des responsables des ressources humaines (RRH) au sein de notre entreprise. À ce jour, nous ne disposons d'aucune information concernant ces postes, de même que la liste des restaurants qui composeront les deux Directions Régionales à partir du 1er octobre 2023, suite à la disparition de la Direction Régionale RIE.

Il est essentiel, du moins pour les membres du CSE de SUD ELIOR Entreprises, de disposer d'une vision claire de la structure hiérarchique, des responsabilités associées, ainsi que des interlocuteurs directs. Cette clarté favorise non seulement une gestion efficace des opérations quotidiennes, mais également une communication transparente et des décisions éclairées.

Les responsables de secteur jouent un rôle central dans la supervision de leurs secteurs respectifs, la gestion des équipes et la mise en œuvre des politiques de l'entreprise sur le terrain. Il est primordial qu'ils soient clairement positionnés dans l'organigramme afin que leur rôle soit compris et respecté, en particulier par les représentants du personnel.

De même, les responsables des ressources humaines (RRH) sont chargés de la gestion des aspects liés aux salariés, de la résolution des problèmes de personnel, de la mise en œuvre des politiques RH et de la communication entre la direction et les employés. Leur position dans l'organigramme est cruciale pour garantir une gestion des ressources humaines efficace et équitable.

En plus de clarifier la position des RS et des RRH dans l'organigramme, il est tout aussi important de rendre accessible toutes les données relatives à l'organisation. Cela comprend les noms et les fonctions des membres du centre d'expertise, de la DAP, des médecins du travail, ainsi que de tout autre acteur clé au sein de l'entreprise.

Cette transparence organisationnelle renforce la confiance des salariés.

En conclusion, pour une gestion efficace, transparente et collaborative d'une organisation saine, il est impératif de clarifier la position des responsables de secteur, des responsables des ressources humaines, ainsi que de tous les autres acteurs clés, au sein de l'organigramme. Nous vous prions également de nous transmettre les listes des restaurants (avec leurs répartitions) qui seront opérationnels au 1er octobre 2023.

Cela contribuera à renforcer à garantir une communication fluide et des décisions éclairées.



*Les membres du CSE de SUD ELIOR Entreprises*